MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DLP 19-7-60 069561

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72 - C. C. P. 52 38 57

8º ANNEE Nº 31 18 JUILLET 1960

AVERTISSEMENTS

Zone I A - I B

TORDEUSE ORIENTALE

Commencer les traitements sur les fruits devant être récoltés après le 5 août.

CARPOCAPSE

Renouveler le traitement conseillé le 6 juillet

I N F O R M A T I O N S

MOUCHE des FRUITS

Un vol de mouche se manifeste dans les Pyrénées Orientales et dans la région de Montpellier. Il convient pour les pêches

1º de ramasser les fruits verreux

2º d'executer un traitement en utilisant un des insecticides indiqués ci-dessous.

Substances	Doses d'emploi par hectolitre d'eau	Dates limites d'emploi
D.D.T.	250 gr. de matière active	15 jours
Perthane	250 gr. de matière active	7 jours
Methoxychlor	250 Gr. de matière active	7 jours
Malathion	125 gr. de matière active	7 jours
Dipterex	100 gr. de matière active	7 jours
Dimethoate	30 gr. de matière active	10 jours

Observer scrupuleusement les dates limites d'emploi indiquées.

PIERIDE DU CHOUX - PUNAISE

Dans les cultures où l'on observera l'apparition de jeunes chnilles, traiter avec un produit à base de D.D.T., Parathion, Roténone.

TEIGNE DE LA POMME DE TERRE

Le traitement contre le doryphore est également efficace contre le teigne de la pomme de terre. Employer D.D.T., Dieldrine, Lindane.

MILDIOU de la POMME de TERRE et autres solanées

Les dernières pluies imposent un nouveau traitement.

TEIGNE DES POIREAUX

Des dégâts importants sont observés. Appliquer périodiquement un insecticide à base de D.D.T. ou de parathion.

SEPTORIOSE DU CELERI

Appliquer périodiquement un anticryptogamique cuprique ou un organo cuprique ou un organique

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles
L.L. TROUILLON

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux,
P. BERVILLE

P 335

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16, rue de la République, Montpellier - Le Gérant : TROUILLON. - Autorisation du 6 mars 1956.